

Modalités spécifiques à la catégorie BE

Ordre chronologique des opérations

L'accompagnateur a préalablement positionné la remorque au point A de la fiche de maniabilité. Il a procédé au dételage de l'ensemble et placé le véhicule tracteur et la remorque côte à côte dans les limites de l'aire d'évolution, de manière que les deux plaques de tares puissent être lisibles depuis un même point par le candidat.

Les différentes phases, à l'exception de la phase « compatibilité », sont à traiter dans l'ordre donné.

A l'intérieur de chaque phase, le candidat n'est pas tenu de respecter un ordre particulier à l'exception des opérations suivantes :

- lors de son installation au poste de conduite, il règle son siège avant les rétroviseurs ;
- attelage : toutes les opérations sont réalisées dans l'ordre indiqué : le branchement des flexibles, la stabilisation puis la suppression du dispositif d'immobilisation de la remorque ;
- dételage : toutes les opérations sont réalisées dans l'ordre indiqué : l'immobilisation, la stabilisation puis le débranchement des flexibles de la remorque.

1. Contrôle de l'immobilisation :

Le candidat s'assure, au besoin en mettant le contact, que le véhicule est bien immobilisé (position de la commande et/ou voyant allumé).

Il règle au besoin son siège, son volant, ses rétroviseurs.

2. Vérification des documents de bord :

Le candidat s'assure de la présence des porte-documents contenant les pièces obligatoires pour le véhicule tracteur et la remorque.

3. Contrôles du véhicule tracteur :

Etat général de la carrosserie et du vitrage : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie concernant les rétroviseurs, la carrosserie et le vitrage pour la face avant, les côtés, l'arrière du véhicule.

Roues : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie relative aux roues du véhicule.

Tâches : le candidat vérifie sous l'ensemble du véhicule l'absence de tâche.

4. Contrôles remorque :

Etat général de la caisse : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie extérieure concernant la caisse ou la bâche de la remorque pour la face avant, les cotés, l'arrière.

Roues : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie relative aux roues de la remorque.

Chargement : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie liée au chargement en ouvrant une porte, le hayon, le rideau ou la bâche donnant accès au compartiment destiné aux marchandises ou à l'intérieur de la caravane. Un chargement n'étant pas imposé en BE, le candidat procède à l'ouverture de l'accès au compartiment marchandises de la remorque et annonce l'absence réelle de chargement pour obtenir la notation

5. Mise en marche du moteur :

Le candidat met le moteur en marche. Il annonce les voyants restés allumés et signale immédiatement toute anomalie.

6. Positionnement du véhicule tracteur :

Le candidat positionne son véhicule dans l'alignement de la remorque.

Il immobilise le véhicule tracteur lorsque l'extrémité arrière arrive à proximité de l'aplomb avant de la flèche.

Le candidat veille à conserver une distance suffisante lui permettant de circuler aisément entre la flèche de la remorque et l'extrémité arrière du véhicule tracteur.

Le candidat arrête le moteur.

Le positionnement du véhicule tracteur n'est pas évalué.

7. Compatibilité :

Le candidat vérifie la compatibilité :

- des systèmes d'attelage ;
- des connexions électriques ;
- des poids.

Nous avons une remorque d'un poids à vide de 513 kg avec une marchandise de 290 kg, ce qui nous fait un poids réel de 803 kg pour un PTAC de 2500 kg donc nous ne sommes pas en surcharge.

Le poids réel de la voiture est d'environ 1642 kg.

Ce qui fait un poids réel de l'ensemble (803kg + 1642kg) d'environ 2445 kg pour un PTRA de 3054 kg donc l'ensemble est compatible.

Bon à savoir :

Comment calculer le PMA (Poids Maximum Autorisé) : on additionne les PTAC des 2 véhicules ici la voiture avec 1854 kg et la remorque 2500 kg= 4354 kg comparé au PTRA de 3054 kg on prend le plus petit des 2 ici le PTRA pour notre poids maximum autorisé PMA.

8. Attelage :

Le candidat procède à l'accouplement en déplaçant, au choix, la remorque ou le véhicule tracteur.

Cette vérification doit comprendre impérativement les opérations indiquées ci-après.

Le candidat s'assure du bon verrouillage du système d'attelage (position de la poignée ou du témoin et/ou procède à un test sur la flèche d'attelage. Ce test consiste à relever la flèche d'attelage soit à l'aide de la roue jockey, soit manuellement).

Il branche ses divers flexibles (électriques/filin de sécurité).

Il remet en place la roue jockey.

Il supprime le dispositif d'immobilisation.

9. Annonce dimensions et poids :

Nous avons une longueur de 9.10 m, d'une largeur de 2.00 m et une hauteur 2.00 m

PTRA de 3054 kg.

10. Feux :

Le candidat vérifie l'absence d'anomalie sur les feux stop, de détresse, de croisement, de gabarit.

Pour la vérification des feux stop, le candidat peut demander l'assistance de l'expert.

Si le véhicule en est équipé, le candidat peut utiliser la fonction « autotest » des feux.

11. Thème tiré au sort :

Thème 1 : documents de bord, triangle, extincteur :

Le candidat présente le contenu des porte-documents présents dans le véhicule :

Pour le véhicule tracteur et la remorque : certificats d'immatriculation (concordance et validité de la visite technique), certificats d'assurance (concordance et validité).

Pour le véhicule tracteur : carte routière détaillée du secteur d'examen, constat amiable, manuel d'utilisation.

Il s'assure de la présence des triangles de pré signalisation, de l'éthylotest obligatoire et du vêtement de haute visibilité. Il n'est pas fait référence au vêtement de haute visibilité lorsqu'il est porté par le candidat.



Thème 2 : feux, dispositifs de contrôles et accessoires :

Le candidat vérifie l'état et le fonctionnement de trois feux, choisis par l'expert dans la liste suivante : feux de position, feux de croisement, feux de route, feux de brouillard avant, feux de brouillard arrière, feux de marche arrière, feux stop, feux d'encombrement, feux indicateurs de changement de direction, feux de détresse, feux de plaques d'immatriculation, feux diurnes, feux d'angle, feux de stationnement...

L'expert veille à ne pas demander un contrôle déjà effectué lors des vérifications courantes de sécurité.

Le candidat doit connaître l'emplacement, le rôle et le fonctionnement des dispositifs de contrôles et des accessoires.

L'expert interroge le candidat sur :

- deux dispositifs de contrôle (voyants, témoins, ordinateur de bord, cadrans de contrôle..., à l'exclusion du chronotachygraphe) ;
- un accessoire (essuie-glaces, ventilation, avertisseur sonore, commandes..., à l'exclusion de l'autoradio et du système de navigation par satellite).

Thème 3 : niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces :

Le candidat annonce et montre les orifices de remplissage des différents niveaux (en fonction de l'équipement et de l'accessibilité du véhicule) :

- huile moteur ;
- liquide de refroidissement ;
- lave-glace ;
- assistance de direction (en cas d'assistance électrique, le candidat le précise) ;
- assistance d'embrayage (on ne peut pas la contrôler car non accessible) ;
- liquide de frein.

Il annonce les contrôles à effectuer concernant les rétroviseurs (état et fixation), les glaces et pare-brise (état et propreté) et les essuie-glaces (état).

Thème 4 : pneumatiques, roues, suspension :

Le candidat annonce que l'assistance de direction étant électrique, on ne peut pas la contrôler.

Le candidat contrôle un pneumatique du véhicule tracteur et un pneumatique de la remorque : état de la bande de roulement, des flancs, pression visuelle.

Si le carrossage et/ou l'enjoliveur le permettent, le candidat vérifie la présence et le serrage apparent des écrous de roues, il contrôle visuellement l'état de la suspension (état des lames, fuite hydraulique sur amortisseur...) et du garde-boue.

Thème 5 : caractéristiques du véhicule tracteur et de la remorque, plaques, dispositifs réfléchissants/catadioptrés, protections latérales :

Le candidat présente son ensemble de véhicules :

- marque, type, puissance du véhicule tracteur : Renault Captur 75ch ;
- il annonce les porte-à-faux avant du véhicule tracteur (0,90m) et arrière de la remorque (1,20m).

Il vérifie la présence et l'état :

- des plaques du véhicule tracteur et de la remorque (immatriculation et plaque de TARE de la remorque) ;
- des dispositifs réfléchissants (catadioptrés) arrière et latéraux de l'ensemble.

Thème 6 : transport de marchandises :

Le candidat contrôle l'ouverture de l'accès au compartiment marchandises de la remorque en ouvrant les portes, le hayon, le rideau ou la bâche. En présence de portes, le candidat doit les fixer en position ouverte à l'aide des dispositifs prévus.

Il procède aux contrôles intérieurs (état et étanchéité).

En présence d'une charge dans la remorque, le candidat annonce son poids et sa nature (6 sacs de sable de 35kg chacun (6x35=210kg) et 20 cônes de 4kg (20x4=80kg) soit 290kg de marchandise), vérifie sa répartition et son arrimage.

Le candidat ferme l'accès au compartiment marchandises et s'assure qu'il est correctement fermé.

Il contrôle l'état intérieur de la cellule habitable, s'assure visuellement qu'aucun objet ne peut se déplacer à l'intérieur et que les portes (armoires, placard...) sont bien fermées.

Le candidat contrôle la fermeture de la porte d'accès et de tous les ouvrants (fenêtres et coffres).

12. Interrogation orale : 12 fiches -> une seule tirée au sort :

Le candidat est interrogé par l'expert sur ses connaissances.

A l'issue de l'interrogation orale, le candidat effectue le test de maniabilité.

13. Dételage :

Le dételage doit comprendre impérativement les opérations indiquées ci-après.

Moteur arrêté, le candidat s'assure de l'immobilisation du véhicule (position de la commande ou voyant). Le frein de parc est serré.

Il immobilise la remorque (frein de remorque).

Il la stabilise avec la roue jockey.

Il débranche les flexibles (électriques, filin de sécurité).

Il déverrouille le système d'attelage.

Il dégage la remorque ou le véhicule tracteur.

Il replace le véhicule tracteur dans sa position initiale et l'immobilise.